

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSCRIPTION ET AVEU
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 507.

SAMEDI.

19 NOVEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 17 novembre.

Nous avons annoncé hier, d'après l'*Emancipation*, que l'armée allait faire un mouvement rétrograde, sur des dépêches venues de Londres, qui font considérer la paix comme certaine; cette nouvelle est inexacte: nous savons de bonne source que M. le général Desprez a proposé au roi de faire ce mouvement, non à cause de nouvelles favorables reçues de la conférence, mais parce que le service des vivres devenait presque impossible, à cause du mauvais état des chemins: ce projet n'a pas reçu jusqu'ici l'approbation royale.

— Un incendie épouvantable a éclaté cette nuit, à 1 1/2 heure, dans un magasin de fourrages, situé Quai-aux-Foins, et qui appartient au sieur Keymolen: tout a été dévoré par les flammes; le corps des sapeurs-pompiers, qui s'y est transporté aussitôt, est parvenu par son admirable activité à concentrer en peu de temps l'incendie dans son foyer, et à l'empêcher de s'étendre aux propriétés voisines; vers 4 heures on avait maîtrisé le feu; nous avons à regretter qu'un sapeur-pompier se soit cassé un bras et une cuisse par l'éroulement d'une partie de muraille, le 4^e bataillon mérite les plus grands éloges pour le zèle avec lequel il a maintenu le bon ordre pendant toute la durée de l'incendie.

— La régence de notre ville vient d'obtenir un délai de 6 semaines pour confectionner et PUBLIER son budget. Nous nous proposons de l'examiner avec attention.

— La régence vient de nommer dix consignes civils qui seront chargés de la vérification des passeports aux portes de la ville.

— Depuis deux jours la haute-cour de justice militaire s'occupe de l'examen en appel d'une cause capitale qui a soulevé d'importantes questions. Les accusés sont 1^o MM. Lebron de Vexela, français, capitaine au 3^e régiment de ligne; 2^o Dupuis Louis, lieutenant; 3^o de Gérard Guillaume, capitaine; 4^o Fromont Jean-François, sous-lieutenant; 5^o Bernard Albert, sous-lieutenant; 6^o Houtereaux, français, lieutenant, servant tous au 3^e régiment. Ces officiers sont accusés d'avoir, dans la nuit du 4 au 6 août dernier, lâchement abandonné les postes qui leur étaient confiés au Kiel, près la citadelle d'Anvers, crime punissable de la peine de mort aux termes de l'art. 58 du code pénal militaire. — Cinq avocats ont présenté la défense, savoir: MM. Vanderton, Duvidnaud, van Camp (d'Anvers), Verreyt et Fontainas. C'est M. Faider, substitut de l'auditeur-général, qui a soutenu l'accusation. Les plaidoiries qui ont déjà occupé deux audiences de la cour, seront continuées et probablement terminées demain. Nous feront connaître l'arrêt à intervenir dans cette cause qui offre beaucoup d'intérêt.

— Le gouvernement vient d'apprendre qu'un bateau pilote de Flessingue a enlevé toutes les bouées ou balises qui se trouvent dans les environs de Blankenbergh.

— Le ministère de la guerre avait manifesté, il y a un mois, au gouvernement français, le désir de voir tous les officiers belges, servant actuellement dans les armées françaises, autorisés à rentrer dans leur patrie. Le gouvernement français vient de lui envoyer les noms et titres de 30 militaires de tous grades et de toute arme qu'il autorise à rentrer en Belgique; ces officiers obtiendront pour la plupart un grade supérieur à celui dont ils jouissaient en France.

— Sur les nouvelles parvenues, quoique non-officiellement, de l'existence du choléra-morbus dans le nord de l'Angleterre, notre gouvernement vient de renouveler l'ordre exprès de n'admettre dans les ports du royaume que les navires qui se trouvent pourvus de certificats et lettres de santé, exigés par les art. 12 et 13 de l'arrêté du 17 août dernier. Les navires arrivant d'un pays quelconque ne sont d'ailleurs admis à la libre pratique qu'après la reconnaissance de leur état sanitaire, à la suite d'interrogatoires et d'examens par la commission sanitaire du port. (Moniteur.)

— La vaiselle de S. M. le roi Léopold, qu'il n'avait pas encore fait venir de Londres, est arrivée hier ici.

— Le colonel Fleury-Duray a fait l'inspection, samedi dernier, du premier ban de notre garde civique, en garnison à Nieuport, et a fait de rechef une grande réforme dans les officiers de l'état-major, dont deux ont été de nouveau congédiés pour incapacité et remplacés par d'autres.

— On lit dans le *Courrier*:

Nous savons comme tout le monde qu'il existe à Bruxelles, et sans doute aussi dans tout le reste du royaume, une grande anxiété touchant la véritable nature des dernières nouvelles venues de Londres. Mais nous croyons qu'il est de notre devoir, non pas de flatter les espérances par des bruits favorables, mais de dire tout ce qui existe. Or, voici ce que nous pouvons assurer sans crainte d'être démentis:

La dernière pièce diplomatique arrivée de la conférence, que ce

soit le protocole n° 51, comme l'annonce le *Journal de la Belgique*, ou que ce ne soit pas un protocole comme l'assure l'*Emancipation*, ne nous apprend rien autre chose que ce qui suit:

Le roi Léopold ayant fait savoir à la conférence qu'il ne signerait les 24 articles qu'après avoir été reconnu par les ministres plénipotentiaires des cinq grandes puissances, ceux-ci déclarent dans la pièce diplomatique en question, qu'aussitôt après que le gouvernement belge aura signé les 24 articles, ils seront disposés à traiter de la reconnaissance du prince Léopold comme roi des Belges, et que leur première séance après que l'acceptation leur aura été notifiée, sera consacrée à cet objet.

Cette réponse de la conférence est arrivée à Bruxelles samedi soir. Il y a eu immédiatement après conseil des ministres au palais du roi, et un courrier a été expédié à Londres après le conseil. Nous présumons, sans pouvoir l'assurer, que ce courrier était porteur de l'acceptation des 24 articles par le roi.

Quant à la nouvelle donnée par l'*Emancipation* d'un changement dans la position de notre armée qui rentrerait plus à l'intérieur du pays, nous croyons qu'elle est encore sans fondement. La garde civique de l'arrondissement de Charleroy est encore arrivée hier à Bruxelles se rendant à Anvers; et si cette circonstance ne suffisait pas pour prouver que le ministère n'a encore pu arrêter aucune mesure relativement à une autre disposition de nos forces militaires, nous ajouterions que le gouvernement attendait encore hier soir, avec une grande anxiété, des nouvelles touchant l'armée hollandaise.

Comme tout le monde, nous désirons une fin quelconque à l'incertitude présente de nos affaires; mais nous sommes moins disposés que beaucoup de nos confrères à prendre nos désirs pour des réalités. Quand arrivera le protocole portant la reconnaissance formelle du roi des Belges Léopold I^{er} par les cinq puissances, la Prusse mais surtout la Russie comprises, nous ne dirons pas encore que la Belgique est sauvée, mais nous reconnaitrons que les chances pour le rétablissement d'une paix de quelque durée seront augmentées de beaucoup.

— D'après une lettre particulière de la frontière belge, insérée dans la *Gazette Universelle*, le roi de Hollande aurait fait une sorte d'appel, relativement aux 24 articles, aux cours médiatrices contre la décision de leurs représentants. Il serait certain qu'après un conseil de ministres des cours extraordinaires auraient été expédiés de La Haye aux cours de Vienne, Berlin et Pétersbourg, et qu'on attend maintenant les réponses de ces cabinets, ce qui explique la déclaration évasive du roi aux propositions de la conférence.

NAMUR, 18 novembre.

L'on nous communique un article où l'on retrace les suites inévitables d'une restauration. Après avoir fait un tableau des restaurations de France, d'Espagne, d'Italie, de Pologne, l'auteur soutient qu'une restauration hollandaise serait mille fois pire; il ne doute point qu'elle ne fût accompagnée de plus d'un Sonoi. Voici quelques-uns des forfaits de cet homme, qui paraissent incroyables, ils sont pourtant rapportés par un historien qui n'était pas trop impartial à l'égard des catholiques, M. Kerroux.

« Sonoi, qui commandait la West-Frise pour le prince d'Orange, y donna cette année (1575) un exemple de la barbarie la plus atroce. Il s'était répandu parmi le peuple un bruit que les Espagnols avaient loué plusieurs vagabonds et autres gens sans aveu, pour mettre le feu aux principaux villages de la Nord-Hollande. Sonoi, plus barbare peut-être que d'Albe lui-même, pour faire le procès à ceux de ces coquins qui avaient été arrêtés, établit une commission particulière, qui procéda avec tant de fureur et de barbarie contre les malheureux qui lui étaient dénoncés, que, comme au Conseil des Troubles érigé par le duc d'Albe, on lui donna le nom de *Tribunal de Sang*. Les tourmens les plus affreux arrachèrent à ces prétendus incendiaires les noms de quelques riches paysans catholiques, qu'ils accusèrent de tous les crimes dont on voulait qu'ils les accusassent. C'était là où le cruel Sonoi les attendait. Les délateurs, malgré leurs rétractations, malgré même les promesses faites à quelques-uns d'eux de leur accorder la vie s'ils chargeaient ces paysans, expirèrent dans les plus affreux supplices. Mais les cruautés inouïes exercées contre quelques-uns de ces infortunés paysans faussement accusés ne pourraient être crues si elles n'étaient pleinement attestées par les procédures. Nous voudrions épargner ces horreurs à nos lecteurs, mais l'impartialité de l'histoire ne nous permet pas de cacher les excès dont un parti s'est rendu coupable, pour ne découvrir que ceux du parti ennemi. Les tourmens ordinaires de la question la plus cruelle ne furent que les moindres des maux que l'on fit souffrir à ces innocents. Leurs membres disloqués, leurs corps déchirés de verges, étaient ensuite enveloppés dans des linges trempés dans de l'eau-de-vie; on y mettait le feu, et on les laissait dans cet état jusqu'à ce que leur peau

noircie et retirée découvrit les nerfs dans différentes parties de leurs corps. On employait le souffre, et souvent même jusqu'à une demi-livre de chandelles, pour leur brûler les aisselles et les plantes des pieds. Ainsi martyrisés, on les laissait quelques nuits couchés par terre sans couverture, et à force de coups on chassait le sommeil loin d'eux. Du hareng pec et autres alimens salés étaient la nourriture qu'on leur donnait, pour allumer dans leurs entrailles tous les feux d'une soif dévorante, sans leur permettre l'usage d'un verre d'eau, quelques supplications qu'ils fissent pour en obtenir. On posait des escarbots sur le nombril des patients, et l'on en retirait l'aiguillon qu'ils y avaient fiché de la longueur de l'articulation d'un doigt. Sonoi lui-même avait envoyé à cet affreux tribunal certain nombre de rats, que l'on plaçait sur la poitrine et sur le ventre de ces infortunés, sous un instrument de pierre ou de bois fait exprès et recouvert d'une plaque de cuivre : le feu posé sur cette plaque forçait ces animaux à ronger les chairs et à se faire un passage jusqu'au cœur et aux entrailles. D'autres horreurs plus révoltantes encore furent exercées avec un sang-froid dont à peine on pourrait trouver d'exemple chez les Canibales; mais la décence nous défend de poursuivre. »

Dans la journée du 9 courant, de grosses pierres se sont détachées du rocher sur lequel est bâti le château-forteresse de Bouillon, Grand-Duché, et ont écrasé deux maisons de propriétaires de cette ville. La visite des lieux ayant été faite, on a reconnu qu'un nouvel éboulement était à craindre de la partie du rocher qui regarde la rue du Moulin, et qu'en conséquence on serait obligé de démolir une troisième maison de peur d'un plus grand désastre. Le dommage est évalué à 4,000 florins.

Le dernier emprunt de 10 millions a été coté hier à la bourse de Bruxelles, à 68.

Le régiment de cuirassiers n° 4, en garnison à Lille, a quitté hier cette ville pour se rendre à Arras, et est remplacé par le beau régiment de hussards d'Orléans n° 1, que l'on a vu naguère passer à Bruxelles.

Nous apprenons, par notre correspondance de Lille, que les transactions commerciales reprennent de l'activité dans cette ville. Les fabriques de Tourcoing et Roubaix, qui étaient restées pendant plusieurs mois dans une stagnation presque complète, ont reçu des commandes. Les cotons et les laines s'écoulent assez bien. Les toiles n'éprouvent pas encore la même demande.

On dit que dix mille hommes, cavalerie et infanterie, vont être cantonnés dans le département de la Somme; le quartier-général du maréchal Gérard serait, dit-on, aussi transporté à Amiens.

On écrit de Berlin, 4 novembre :

Depuis que les idées de paix générale prennent plus de consistance, le comte de Bernstorff, dont la santé s'est améliorée, a repris une grande partie de ses attributions comme ministre des affaires étrangères.

On mande de La Haye, 11 novembre :

Aujourd'hui la première et la seconde chambre des états-généraux ont été réunies en comité général. Le ministre des affaires étrangères, M. Verstolk, au nom de S. M., leur a fait des communications relativement aux protocoles déjà connus. L'on assure qu'il a été répondu de la part de S. M. à la conférence de Londres, qu'elle se considérait comme traitée fort mal par elle; que les ambassadeurs hollandais devaient être entendus comme partie intéressée; et que S. M. demandait qu'il fût possible de recommencer à traiter sur ce pied, et de donner en même temps des éclaircissemens sur quelques-uns des 24 articles du traité de paix.

On écrit de Valenciennes, 16 novembre :

La semaine dernière, un mouvement fait par une division hollandaise vers le Limbourg, avait fait croire à la reprise prochaine des hostilités, et l'armée du Nord reçut l'ordre de se tenir prête à quitter ses cantonnemens. Les contre-ordres ne se firent pas attendre. On s'attend maintenant, sous peu de jours, à un changement dans le placement des différens corps qui s'étendraient dans un plus large rayon. La division T. Sebastiani aurait son quartier-général à Laon; celle du général Teste à Maubeuge; celle du général Barois à Valenciennes, etc. Les divers régimens rentreraient dans les villes, et n'occuperaient à la campagne que les communes situées sur les chaussées pavées. On désigne les villes de Lille et Valenciennes comme devant recevoir les régimens d'Orléans et de Nemours. (Belge.)

On écrit de Gand, 16 novembre :

Plusieurs personnes nous invitent à détromper le public sur les calomnies par lesquelles un journal bien connu cherche à représenter la ville de Gand comme un vaste champ de bataille, tandis que les paisibles habitans y jouissent de la plus profonde sécurité, et que même les instigateurs de troubles y répandent avec une certaine impunité leurs brandons contre-révolutionnaires. Nous croyons que c'est peine inutile; le public est trop clairvoyant pour ajouter foi à des impostures périodiquement reproduites, et tout ce que la faction orangiste gagnera par ses clameurs, c'est de voir tomber un nouveau jour sur ses trames, et le mépris des honnêtes gens sur ses ignominies. (Journal des Flandres.)

On nous écrit de Bruxelles, 15 novembre :

Il paraît que M. de Theux sera nommé au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Fallon, non-acceptant. (Idem.)

On a arrêté ces jours derniers à Anvers, une personne qui avait émis de fausses lettres de change.

Dimanche dernier au soir, le schoner belge le *Phénix*, capitaine van Dierendonck, venant de Liverpool avec un chargement de sel, a

été jeté à la côte à l'Est du port d'Ostende, par un fort vent du nord et une mer houleuse. L'équipage s'est sauvé dans une chaloupe qu'il a pu mettre en mer malgré la fureur des vagues. On craint que le vaisseau ne soit perdu et la cargaison en grande partie avariée. Pendant les efforts pour sauver le vaisseau, l'agent de la commission de santé au Musoir, M. P. Elsmoortel, a été enlevé du parapet par une vague et s'est noyé.

Le recensement de 1830 qui vient d'être officiellement publié à Washington, porte la population entière des Etats-Unis à 12,856,406 âmes; dans ce nombre, il y a 10,526,368 blancs, 319,467 nègres libres et 2,010,572 esclaves. D'après le recensement de 1820. Il y avait alors 7,856,269 blancs, 233,400 nègres libres et 1,531,436 esclaves; ce qui donne pendant ces dix années un accroissement pour les blancs, de 2,670,899, ou de 34 pour cent; pour les nègres libres de 86,067, ou de 37 pour cent, et pour les esclaves de 479,136 ou de 31 pour cent; accroissement total de la population 3,255,802 âmes, ou 33 1/2 pour cent.

Un singulier pari vient d'attirer toute l'attention des amateurs de courses de chevaux, près de New-Market. M. Osbaldeston, propriétaire anglais, a parcouru, dans une arène de 4 milles ou lieues; une distance de 80 lieues en moins de 9 heures. L'infatigable coureur, après avoir fourni ses quatre milles sur un cheval, en montait un autre, et il en a ainsi successivement fatigué une quarantaine, jusqu'à ce qu'il eût accompli sa tâche d'Hercule, à l'admiration des spectateurs. M. Osbaldeston, qui, par son agilité étonnante, a gagné son pari 1,000 guinées, est un homme de 47 ans; on a calculé que, dans sa course, il avait fourni 35 milles par heure, ou 12 lieues.

M^{me} Létitia Bonaparte, mère de Napoléon, est très-gravement malade. La comtesse de Lipano (Caroline Murat) sollicite l'autorisation de venir assister sa mère au lit de la mort. Il semble impossible, malgré les rigueurs de la politique, que la police pontificale lui refuse cette faveur.

La duchesse de Berry est arrivée à Rome, le 31 octobre, avec son fidèle écuyer, M. de Ménars; le duc de Blacas s'était quitté en Toscane. La princesse est descendue à l'hôtel de l'Europe, où elle a été visitée le jour de son arrivée par les trois cardinaux de Rohan, Macchi et Lambruschini.

Les domestiques de la duchesse ne portent point de cocarde. Son Altesse a subi, dit-on, avec dépit cette privation que lui a imposée la politique de la cour pontificale.

Dans la journée du 11 novembre il n'y a eu que 8 nouveaux malades cholériques à Berlin, et 43 à Vienne; dans la journée du 6 novembre.

On mande de Gravelines, 12 novembre :

Le 10 novembre un bâtiment suédois, ou plutôt norvégien, se présenta dans la rade. Après l'avoir reconnu, on apprit qu'il avait sauvé l'équipage d'un bâtiment anglais; qu'il avait à bord et que ce bâtiment venait de Sunderland. On lui enjoignit en conséquence de se rendre en quarantaine à la pointe du Hoc près le Havre; ce navire disparut dans la nuit, et le matin du 11 on ne l'apercevait plus.

Le 11, vers les trois heures après-midi, on vit dans le lointain un bâtiment qui venait à pleines voiles; peu de temps après, il fut reconnu pour être le même que celui de la veille: on tira sur lui six coups de canon à poudre, après toutefois lui avoir fait les signaux voulus; et il fut obligé de mettre à l'ancre près d'un autre bâtiment arrivé dans l'après-midi de Sunderland.

La commission sanitaire, qui était en permanence, décida que l'on mettrait des troupes en force suffisante à droite et à gauche du chenal; qu'elles y bivouaqueraient et empêcheraient toutes communications avec ledit bâtiment; se réservant de le faire sortir le lendemain, et partir pour la pointe du Hoc, si le temps le permettait. Le commandant de la place donna alors l'ordre à 60 hommes de garnison, commandés par un officier, de se transporter aux endroits indiqués, et il s'y est rendu en personne pour s'assurer de l'exécution des mesures ordonnées. Des cartouches furent remises au chef du détachement pour être distribuées à sa troupe et en faire usage si le cas y échéait.

Le chef de la marine, qui avait accompagné le commandant de la place, donna de son côté tous les ordres nécessaires pour que l'on n'entreignit par les mesures prises par la commission.

La commission sanitaire a arrêté qu'un coup de canon serait tiré de quart-d'heure en quart-d'heure à partir de l'heure de la marée de la nuit jusqu'au jour, afin de défendre l'entrée du port aux navires qui se présenteraient. (Le Nord.)

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 15 novembre.

Nous connaissons, par voie extraordinaire, le texte du nouveau protocole de la conférence de Londres sur la Belgique.

Les cinq puissances se sont entendues de nouveau, et persistent dans les articles arrêtés dans la précédente conférence; les intentions définitives seront signifiées au roi de Hollande; on garantit à la Belgique le territoire fixé par les 24 articles.

La Prusse a présenté une note vive au roi Guillaume, en l'invitant à accéder aux conditions des cinq grandes cours, intentions qui assurent la paix.

Léopold avait envoyé d'abord une accession conditionnelle; depuis il a fait parvenir son accession pleine et entière. Cette démarche a facilité la solution de la question. On y a vu la bonnfoi des Belges et de leur gouvernement.

Restent maintenant les moyens de coercition. Il n'en est aucun. Quoi qu'on en ait pu dire, Guillaume ne veut point entendre parler des 24 articles. Il continue ses armemens. Il est même certain que la Hollande se joint à son roi, que Guillaume déclare qu'il n'accèdera pas.

L'Angleterre a fait quelques démonstrations, mais elles n'ont pas été et ne seront pas sérieuses.

Il y a trop d'intérêts compliqués pour qu'on tire un coup de canon; il retentirait en Europe. Un moyen d'exécution reste pourtant, et la conférence, nous l'espérons, s'y arrêtera. C'est la reconnaissance, par les cinq grandes cours, de la Belgique telle qu'elle est constituée dans les 24 articles, et par suite l'admission des ambassadeurs du roi des Belges non-seulement à Londres et à Paris, mais encore à Vienne, à Berlin et à St-Petersbourg.

C'est par cet acte qu'on pourra reconnaître la véritable adhésion des puissances.

Jusqu'ici il paraît que l'Autriche et la Prusse sont de bonne foi; elles agissent fortement pour finir l'affaire de la Belgique qui embarrasse leur système de paix.

Reste la Russie, qui pourrait sous main donner quelques espérances au roi Guillaume. Mais il ne peut appartenir à la Russie de troubler impunément la paix du monde; c'est bien assez que dans leur coupable et impolitique insensibilité les puissances lui livrent la Pologne!

Hier l'ambassadeur d'Angleterre a eu une audience de S. M. Il y a été question de notre position militaire à Anvers.

La conférence est à la paix; tous ses membres, sans en excepter l'envoyé russe, désirent la maintenir. Elle est un besoin pour l'Europe, mais la conférence est inquiète; elle cherche à tout arranger, à adoucir les difficultés trop âpres; elle prolonge autant que possible la négociation pour conserver l'état de paix. Nous vivons à une époque de ménagemens.

Triste position pour l'Europe! Devons-nous cesser un seul moment de parler de la Pologne! Que se passe-t-il au sein de cette glorieuse population? Un discours du roi des Français avait annoncé que la nationalité polonaise ne périrait pas! Qu'est devenue cette nationalité? On en cherche les traces. Est-ce parmi ces armées d'exilés qui viennent errantes nous demander un asile! Les promesses de la couronne, les espérances de la chambre des députés, tout a été oublié! Hélas! voilà de ces clémences royales, de ces pardons qui nous seraient réservés si l'Europe victorieuse pouvait nous imposer la loi!

L'armée française du nord se porte au complet; les quatrièmes bataillons rejoignent leurs régimens. La Hollande jusqu'ici n'a fait d'autre démonstration que pour se tenir sur la défensive; au premier mouvement en avant, l'armée française reprendrait ses anciennes positions dans la Belgique. (Temps.)

DOCUMENTS SUR LA CONDAMNATION DU MARÉCHAL NEY.

Quand M. Dupin s'est solennellement engagé à réclamer la réhabilitation du maréchal Ney, nous avons applaudi à ce grand acte de justice nationale.

Nous avons dit: Il faut laver le crime, mais nous n'avons pas recherché le nom des coupables.

Les journaux légitimistes n'ont point eu la même retenue. Pour décharger la restauration de la responsabilité de l'assassinat juridique, ils en désignent ouvertement les provocateurs, les agens et les complices.

Nous nous bornons à consigner leurs révélations, persuadés que le pays, juge en dernier ressort, ne peut que s'instruire en méditant toutes les parties de cette confession générale.

Écoutez d'abord la Gazette:

« On a parlé à la chambre du procès du maréchal Ney.

« Nous trouvons: Une première ordonnance du 24 juillet 1815, qui déclare que le duc d'Elchingen ne fait plus partie de la chambre des pairs. Elle est signée Talleyrand.

« Une seconde ordonnance, de la même date, qui ordonne l'arrestation de Ney, Labédoyère, Lefèvre-Desnouettes, et les envoie devant un conseil de guerre. Elle est signée le duc d'Otrante.

« MM. le prince de Talleyrand, Louis Fouché, Pasquier, Jaucourt, le duc de Richelieu, étaient ministres quand le maréchal Ney fut arrêté; M. Molé, directeur général des ponts et chaussées, et M. Decazes, préfet de police.

« Quand le maréchal Ney fut jugé, M. Barbé-Marbois était garde-des-sceaux, et l'acte d'accusation est signé Richelieu, Barbé-Marbois, Decazes, Bellart, etc.

« Le baron Séguier procéda aux informations.

« M. Guizot était secrétaire-général du ministère de la justice.

« M. Bertin de Vaux était secrétaire-général du ministère de la police générale.

« M. de Barante était directeur-général des contributions indirectes. »

Voici maintenant le tour du Courrier de l'Europe:

« On nous charge de demander à M. Decazes s'il peut nous dire ce qu'est devenu l'homme de police qui arrêta le prince de la Moscowa dans le Limousin.

« Il serait bon aussi de savoir au juste la somme qui lui fut remise pour cet exploit.

« Une autre question nous est faite. L'agent provocateur qui arrêta Labédoyère, rue Faubourg-Poissonnière, n° 4, par qui était-il mis à l'affût de sa victime?

« Voici un fait de haute importance.

« Lors de la condamnation de M. de Lavalette, il y eut, rue St-

Lazare, au coin de la Blanche, une réunion d'amis de haute maison, qui décidèrent d'envoyer à madame la duchesse d'Angoulême un homme en qui elle avait confiance, pour presser S. A. R. de solliciter la grâce du condamné. Cet homme, qui nous est connu, courut au château, et mit une grande chaleur dans sa prière. « On m'a interdit, répondit la princesse; de m'occuper de choses politiques; mais faites en sorte qu'un ministre me demande de m'occuper de celle-ci, et j'irai me jeter aux pieds du roi. »

« Les démarches furent faites; mais madame la duchesse d'Angoulême ne vit pas de ministre.

« Qui est-ce qui était ministre alors? »

Nous reproduisons tous ces faits sans commentaire, et pourtant que de réflexions ils font naître! (Les Communes.)

M. le président de la chambre des pairs, baron Pasquier, a été reçu par le roi.

A onze heures et demie, le roi a présidé le conseil des ministres. S. M. a travaillé ensuite avec M. le garde-des-sceaux et M. le ministre du commerce.

— Par ordonnance du préfet de police par intérim, le prix du pain est fixé à 80 cent. les 2 kil. 4 livres, pour la 1^{re} qualité et 65 cent. pour la seconde, à partir de demain, 16 novembre.

Le prix du pain étant descendu au taux de 80 centimes les quatre livres, les distributions de bons qui avaient lieu dans les bureaux de bienfaisance pour la portion du pain au-dessus de ce taux, cesseront à compter de demain mercredi 16 novembre.

— Des ordres ont été donnés par M. le ministre de la guerre pour diriger sur Avignon les Polonais qui viennent chercher un asile en France. On leur fournira des légumes, des habillemens et des secours pécuniaires. On assure que le général Skrzynecki est au nombre de ceux qui se rendent en France.

— On lit dans le journal du soir de Rotterdam, sous la date du 4: Hier, un détachement de cuirassiers a passé par notre ville pour se rendre au camp. Aujourd'hui, beaucoup de soldats en convalescence se sont dirigés vers la même destination. Tout cela nous donne l'assurance que les 24 articles ne seront pas adoptés. Nous sommes confirmés dans cette opinion par notre correspondant à La Haye, qui nous assure que des ordres ont été donnés pour renforcer la garnison de Flessingue de 5,000 hommes, et pour envoyer dans cette forteresse tout ce qu'il faut pour une résistance opiniâtre.

— Il paraît que le bateau à vapeur que les Anglais avaient envoyé en observation dans les parages de Flessingue a essuyé des avaries, et a été obligé de chercher un refuge sur la côte de Hollande. Par reconnaissance, le capitaine a communiqué l'importante nouvelle que l'escadre anglaise ne tardera pas à arriver. Le commandant hollandais Gobius a envoyé un bateau de pilote pour observer la marche des Anglais; on dit qu'ils ont tiré sur ce bateau une demi-douzaine de boulets.

Londres, 12 novembre. — Avant-hier, on n'a remarqué à Sunderland qu'une seule nouvelle attaque du choléra, encore a-t-elle été légère. Le bureau sanitaire s'assemble chaque jour; il croit que la maladie diminue. Quelques médecins persistent encore à croire que ce n'est pas le choléra, du moins le choléra asiatique. On prétend que tous les ans vers cette époque, il se manifeste à Sunderland une maladie semblable, et on ne remarque pas cette année que la mortalité soit plus grande que de coutume.

— On a arrêté à Liverpool un des principaux incendiaires de l'émée de Bristol. Plusieurs habitans de cette ville se sont réunis pour demander au gouvernement que la dernière émeute fût soumise à une commission d'enquête, et que les prévenus fussent jugés par un tribunal spécial, afin d'éviter à la ville le scandale de voir présider au jugement celui-là même qui a donné lieu à ce mouvement populaire. Il paraît que le gouvernement hésite d'accéder à cette demande, et qu'il n'ose pas soustraire ce procès criminel à sir Charles Wetherell, recorder légal de la ville.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 17 novembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Jacques fait l'appel nominal, et lit ensuite le procès-verbal, qui est adopté.

M. Lebègue analyse quelques pétitions qui ont été adressées à la chambre: elles sont renvoyées à la commission.

M. le président. L'ordre du jour est la discussion générale du projet de loi sur les crédits du ministre de l'intérieur, mais M. Destouvelles demande auparavant la parole pour faire une proposition d'urgence.

M. Destouvelles. La proposition que j'ai l'honneur de soumettre à la chambre est d'une extrême urgence; je désirerais qu'elle ne fût point assujettie à la lenteur des formalités prescrites par le règlement, et qu'on la discutât immédiatement après le projet qui est actuellement en délibération. Cette proposition, messieurs, a pour objet de faire intervenir une loi qui suspende le recouvrement de l'emprunt de dix millions dans les parties du Luxembourg qui seront détachées de notre territoire, dans le cas de l'exécution des vingt-quatre articles qui nous sont imposés par la conférence. Comme j'avais l'honneur de vous le dire, cette mesure est extrêmement urgente, car le recouvrement de

cet emprunt se fait déjà, est certes si nos compatriotes sont destinés à devenir Hollandais, ils ne pourront ni ne doivent être tenus de payer cet impôt.

M. de Theux. La proposition ne peut être certainement discutée aujourd'hui. Je crois qu'il conviendrait de la renvoyer aux sections, afin qu'elles jugent s'il est nécessaire d'abréger les délais prescrits par le règlement.

M. Verdussen demande qu'elle soit renvoyée à une commission.

La proposition est renvoyée à l'examen des sections.

M. d'Haart applaudit aux vues d'économie de la commission, et il insiste pour la suppression de toutes les sinécures. Il s'élève contre les emplois d'administrateurs et inspecteurs-généraux, contre la police préventive, pour laquelle on demande 30,590 fr., non compris 6,900 fr. pour traitement et logement des agents supérieurs; et il termine en répondant à M. H. de Brouckere, qu'en expliquant pourquoi dans le Luxembourg les frais du culte sont plus élevés qu'ailleurs, il en attribue la cause au peu de population des paroisses.

M. A. Rodenbach, dans un discours que l'espace nous empêche de reproduire, s'élève contre les vœux émis par la commission de réunir l'administration des prisons au ministère de la justice, il se livre à de judicieuses observations sur les prisons, les maisons de refuge, travail, et autres institutions de charité, et il termine en insistant sur la nécessité de l'amélioration de la condition des pauvres et des détenus des diverses classes.

M. Jamme. Je demande la parole pour une motion d'ordre. Je ne sais pas, messieurs, si nous concevons bien ce qui nous occupe en ce moment. Je rends justice assurément aux intentions des préopinans et aux lumières supérieures qu'ils apportent dans la discussion, mais il me semble que ce n'est pas ici le lieu de les placer. Nous ne discutons pas en effet le budget de 1831, puisqu'il est convenu que nous le laissons de côté. Nous discutons encore moins celui de 1832, puisqu'il ne nous a pas encore été présenté; cependant toutes les observations que nous venons d'entendre ne peuvent s'appliquer qu'à la discussion du budget, et s'y livrer maintenant, c'est, selon moi, une perte de temps. Il ne s'agit maintenant que d'allouer des crédits provisoires pour que la marche du gouvernement ne soit pas entravée, jusqu'au temps où nous discuterons le budget.

Après un débat sur la motion d'ordre, auquel ont pris part MM. Leclercq, de Theux, Devaux et Delhougne, la proposition de M. Jamme est rejetée, et la discussion continue.

M. Osy rappelle qu'au commencement de l'année il a fait partie de la commission de l'industrie dont M. Lehon était le président. Nous allouâmes des fonds à l'industrie, plutôt pour donner du travail à quelques ouvriers, que pour seconder le développement de l'industrie. De tels secours, s'ils étaient continués de la même manière, seraient plus nuisibles qu'utiles. Je suis d'avis, si l'année prochaine nous pouvons disposer de quelques fonds, d'établir des primes d'exportation, en prévenant les industriels que tous les ans ces primes seront diminuées de cette manière; les industriels seront obligés de faire tous leurs efforts pour rivaliser avec l'étranger.

L'orateur s'élève aussi contre les allocations accordées aux villes pour faire travailler la classe ouvrière. Il fait remarquer que sur 500 mille fl. alloués pour cet objet, Bruxelles seul a eu 300,000 fl., tandis qu'Anvers n'en a eu que 25,000; et cependant, dit-il, la ville de Bruxelles ne s'est pas encore imposée extraordinairement pour un centime. A Anvers, au contraire, un emprunt a été fait, et il a été rempli en un jour par le patriotisme de ses habitans, quoiqu'il s'élevait à la somme de 250,000 fl. L'honorable membre désire une répartition plus juste des secours accordés pour cet objet, mais il préfère qu'aucune allocation n'ait lieu.

M. le ministre des affaires étrangères. J'ai proposé pour le quatrième trimestre des réductions qui s'élèvent à la somme de 194,000 florins, répartis sur différens chapitres. Mais on se méprendrait sur les intentions du gouvernement si l'on pensait qu'il a eu en vue de faire ces retranchemens pour toujours. Souvenez-vous, messieurs, qu'il ne s'agissait pas ici de faire un budget pour l'exercice courant, mais seulement d'obtenir des crédits pour arriver jusqu'à la fin de l'année. J'ai dû combiner les dépenses faites jusqu'au jour de la présentation des projets avec celles qui restaient à faire jusqu'à la fin de l'exercice. J'ai dû calculer les besoins auxquels il restait à satisfaire; et tout calcul fait j'ai trouvé qu'il était possible de diminuer les dépenses de 194,000 florins.

La discussion est renvoyée à demain à 10 heures.

La chambre se retire dans les sections pour l'examen de la proposition de M. Destouvelles.

La séance est levée à quatre heures.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 16 novembre.

Métalliques	88	Rente perp. Esple à Paris.	
Lots de fl. 250	386	" " " à Amst.	46 à 46 1/2 P
Néerlandais	72 à 72 1/4 A	Anglo Danois	66 P
Société de commerce		Lots de Pologne	101 P
Guebhard	69	N Emprunt des 12 mill.	78 P

Bourse de Paris du 15 novembre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830 94 fr. 65 c. — 4 1/2 p. c. o/o. jouiss. du 22 septembre 00 fr. 00 c. — 4 p. o/o. 00 fr. 00 c. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin, 1830, 68 fr. 00 c. — Act. de la banque, 1755 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 79 fr. 40. — Cortes d'Espagne, 10 fr. 174. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 70 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 fr. 174. — Emprunt d'Haïti, 290 fr. 00.

Bourse d'Amsterdam, du 14 novembre. — Dette active, 40 1/2. Billets de change, 16 1/4. Syndicat d'amort. 64 3/4.

A N O N C E S.

1374. Le lundi, 28 novembre 1831, à dix heures du matin, en la maison commune, a C. fontaine, on exposera en vente publique la coupe de bois taillis ordinaire 1832, n° 7 de l'aménagement, contenant 36 bonniers 96 perches 38 aunes.

1369. Beau taillis à vendre à Maizeret.

Lundi 21 novembre 1831, M. Capelle-Michaux, fera vendre, à une heure précise, le beau taillis des bosquets du château de Moinsnil et du bois dit Pont d'El Role.

De plus, deux beaux chênes propres aux usines.

Cette vente aura lieu sur le bois, aux conditions à prélière.

1373. AVIS.

Il vient de rentrer dans les magasins de M. Capelle-Michaux, place du Marché au Beurre, à Namur, un bel assortiment de cuirs-laine, castorines et couvertures de laine de toute dimension.

1370. Maison avec jardin à vendre à Goyet.

Le mardi 22 novembre, à midi précis, MM. les héritiers de Pierre Bernard feront vendre une belle et spacieuse maison nouvellement bâtie, avec le jardin y contigu, situés à Goyet.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

La vente aura lieu en la maison même, le 22 novembre, à la recette de M. Capelle-Michaux.

1371. Maison et jardin à vendre à Leuze.

Le mercredi 23 novembre, aux dix heures du matin, M^r J. M. Pirard, garde-champêtre à Leuze, fera vendre au domicile et à la recette de M. Capelle-Michaux, à Namur, une maison avec jardin, bien arboré, situés à Leuze, à l'endroit dit Semzée.

S'adresser audit M. Capelle-Michaux, pour renseignements.

1372. Vente de meubles pour cause de départ.

Le jeudi 24 novembre, à une heure de relevée, M. Capelle-Michaux, vendra, pour compte du propriétaire, les meubles et objets mobiliers garnissant la maison, rue de l'Ouvrage, cotée du n° 246.

(Voyez l'affiche.)

1363. Vente de 240 bonniers et bois.

On fait savoir que les biens ci-après, situés dans la province de Namur, vont être exposés publiquement en vente, savoir :

14 bonniers de bois nommé Rouveroy, situé à Sclayn, dans lequel se trouvent des carrières de pierre de taille.

41 bonniers de terrain, dans le bois de Hailot, situé commune de ce nom.

60 bonniers de bois, nommé Chenu, situé à Andennes.

Recours pour la vente des biens ci-dessus, à Andennes, pardevant le notaire Degotte, le 29 novembre courant, à dix heures du matin.

29 bonniers de bois, nommé Fayl-Temploux, situé à Temploux; 16 bonniers de même bois, et 77 bonniers de terre, situé audit lieu.

Recours à Temploux, devant le notaire Denis, de Namur, le 30 novembre, onze heures du matin.

Extraits des cahiers des charges de ces ventes :

Lesdits biens seront libres de toutes charges, à dater du jour du paiement, par les acquéreurs respectifs, de l'intégralité de leur prix d'acquisition.

Les prix seront payables en dix termes, et en dix années.

Nota. Plusieurs des parties de bien ci-dessus seront divisées en divers lots.

1099. Emprunt de douze millions de florins.

Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiements ou les obligations de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1089. A VENDRE,

Le beau domaine dit Maisonselle, près de Walcourt, province de Namur, composé d'un corps de ferme, bergeries voûtées en briques, couvertes en ardoises et tous les bâtimens qui en dépendent, écuries, étables, porcheries, granges et une belle cour, dans laquelle il se trouve une fontaine d'eau de source;

Lent et vingt bonniers de terres et prés, mesure des Pays-Bas, et neuf bonniers environ de bois, y compris le bois dit Chevreumont, bien peuplés de chênes et beau taillis; le tout ne formant qu'un ensemble.

Deux étangs se trouvent enclavés dans les prairies et sont alimentés par des eaux de sources.

Ce domaine est susceptible de grandes améliorations.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Delvigne, notaire à Thon, près de Namur.